

FORMULAIRE TECHNIQUE D'INSCRIPTION :

REPLIR EN LETTRES CAPITALES

Titre : _____ Visa n° : _____

Réalisateur/trice : _____

Année d'achèvement : _____ Genre : _____ Durée : _____

FORMAT : DV CAM Mini DV DVD BETACam DigiBeta Autre

Résumé : _____

REALISATION : (nom, prénom, adresse) _____

_____ Email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Portable : _____

PRODUCTION : (nom, adresse) _____

Tél. : _____ Fax : _____ Email : _____

Scénario : _____ Image : _____

Son : _____ Musique : _____

Montage : _____ Animation : _____

Interprétation : _____

Film déjà projeté :

- **En France :** _____ **A l'étranger :** _____ **Pays :** _____

Ce film a-t-il fait l'objet de :

- Prix ou mentions : _____

S'agit-il d'une première œuvre ? _____

Si non, réalisation antérieure (excepté films de commande ou publicitaire)

Titre	Année	Durée	Support :	Prix ou mentions (le plus important et l'année d'obtention)

Film en préparation : _____

Remarques éventuelles : _____

JOINDRE :
DVD,
PHOTOS DU FILM, CV DU REALISATEUR, DOSSIER DE PRESSE

L'inscription implique l'acceptation du règlement du festival (cf. verso)

Nom, date, et signature :

REGLEMENT

L'association Séquence Court métrage organise un concours vidéo ouvert à tous, intitulé
« **Séquence Vidéo** »

1. Tous les genres, tous les sujets, produit en support vidéo sont acceptés.
2. La durée maximale : 26 minutes
3. Les standards de support acceptés sont le Mini DV, le DVCam et le DVD, Beta... (tous sauf argentique)
4. Chaque production doit être postérieure au 01 janvier 2009
5. Chaque vidéo doit parvenir avant le 15 juin 2010, date limite, accompagnée de sa fiche d'inscription dûment remplie à :

SEQUENCE COURT METRAGE

17 Place Dupuy
31000 TOULOUSE

Art. 5. Un prix sera décerné : le prix du public

Art. 6. Une commission de visionnage proposera le programme composé par les vidéogrammes sélectionnés, ils seront projetés lors la soirée finale (date reste à définir). Ils seront soumis au vote du public.

Art. 7. Le prix du public (décerné par le vote du public le soir même) reste à définir.

Art. 8. Afin d'assurer la promotion de la manifestation, les ayants droits des films sélectionnés donnent leur accord, à titre gracieux afin qu'un extrait ou la totalité de leur réalisation puisse être utilisé gratuitement dans les médias (télé, câble, radio, presse écrite, Internet, catalogue).

Art. 10. L'inscription au concours et la participation implique l'acceptation de ce règlement.

SEQUENCE COURT METRAGE

17 Place Dupuy
31000 TOULOUSE
France
www.sequence-court.com